

DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LUY GABAS LEES

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille quinze, le 12 mars 2015 à 18h30 les membres du Comité syndical se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de M. Jean Pierre PEYS, Président.

Etaiet présents Mmes et Mrs BETRACQ Cédric, LELEU Alain, LANSALOT MATRAS Christian, CAIN Alain, LUPIET Serge, MARTIN Hubert, LARROUTUROU Christian, DARBLADE Francis, ARNAUTOU Hubert, BORDENAVE Carine, DEBOSSE Yann, LABAT Francis, DUMAS Vincent, GAYAS Patrick, PEDELABAT Marc, JOUBERT Patrick, PLANTE Michèle, ALMEIDA Antoine, LEBLOND Didier, PEHEAA Jean, GRANGE-CABANE Sarah, ASSIBAT Nathalie, CARTER Robert, COMTE Pierrette, MASSOU Jean-Marc, POUBLAN André, GADOU Thierry, CACHAU Jean-Guy, CUYALA-PROVENCE Rémy, SAUX Claude, JACOULET Christian, LARRIEU Claudette, CASSAGNERE Gérard, PEYS Jean-Pierre, MOUSQUES Virginie, LOSTE Alain, BURGUETTE Martine, CLABE Frédéric, DUVIGNAU Philippe, CUYAUBE Michel, FLECHELLE Michel, LOPEZ Marie-Hélène, NIAUX Dominique, ROBERT ROUMIGUE Monique, LAFARGUE François, JOANCHICOY Xavier, LARTIGUE Jean-Paul, MAILLOT Marie-Christine, PECASTAING Yves

Etaiet absents et excusés Tous les autres délégués non cités précédemment.
M. PEDELABAT a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26/02/2015
Nombre de délégués présents : 49
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 46

OBJET : Approbation du compte administratif 2014

M Jean-Pierre PEYS, Président du SIAEP LUY GABAS LEES, après avoir présenté le compte administratif 2014 dans le détail, soumet au vote de l'assemblée délibérante le Compte Administratif de l'exercice 2014 et arrête ainsi les comptes :

Exploitation

Dépenses	Prévus :	2 646 601,00
	Réalisé :	737 324,14
Recettes	Prévus :	2 222 438,00
	Réalisé :	2 238 176,88
	Excédent reporté de 2013 (002) :	424 163,67

Investissement

Dépenses	Prévus :	5 018 253,16
	Réalisé :	3 386 011,75
Recettes	Prévus :	4 495 435,84
	Réalisé :	1 830 757,89
	Excédent reporté de 2013 (001) :	523 490,58

Résultat de clôture de l'exercice

Section Exploitation :	+ 1 925 016,41
Section Investissement :	- 1 031 763,28
Résultat global :	+ 893 253,13

Oui l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré le Comité syndical :

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2014.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**
Luy Gabas Lees
68 Chemin de Pau
64121 SERRES-CASTET



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LUY GABAS LEES

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille quinze, le 12 mars 2015 à 18h30 les membres du Comité syndical se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de M. Jean Pierre PEYS, Président.

Etaient présents Mmes et Mrs BETRACQ Cédric, LELEU Alain, LANSALOT MATRAS Christian, CAIN Alain, LUPIET Serge, MARTIN Hubert, LARROUTUROU Christian, DARBLADE Francis, ARNAUTOU Hubert, BORDENAVE Carine, DEBOSSE Yann, LABAT Francis, DUMAS Vincent, GAYAS Patrick, PEDELABAT Marc, JOUBERT Patrick, PLANTE Michèle, ALMEIDA Antoine, LEBLOND Didier, PEHEAA Jean, GRANGE-CABANE Sarah, ASSIBAT Nathalie, CARTER Robert, COMTE Pierrette, MASSOU Jean-Marc, POUBLAN André, GADOU Thierry, CACHAU Jean-Guy, CUYALA-PROVENCE Rémy, SAUX Claude, JACOULET Christian, LARRIEU Claudette, CASSAGNERE Gérard, PEYS Jean-Pierre, MOUSQUES Virginie, LOSTE Alain, BURGUETTE Martine, CLABE Frédéric, DUVIGNAU Philippe, CUYAUBE Michel, FLECHELLE Michel, LOPEZ Marie-Hélène, NIAUX Dominique, ROBERT ROUMIGUE Monique, LAFARGUE François, JOANCHICOY Xavier, LARTIGUE Jean-Paul, MAILLOT Marie-Christine, PECASTAING Yves

Etaient absents et excusés Tous les autres délégués non cités précédemment.

M. PEDELABAT a été élu secrétaire de séance.

<p>Date de la convocation : 26/02/2015 Nombre de délégués présents : 49 Nombre de délégués en exercice : 75 Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 47</p>
--

<p>OBJET : <u>Approbation du compte de gestion 2014</u></p>
--

Le comité syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**
Luz Cabas Lees
69 Chemin de Pau
64121 SERRES-CASTET



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LUY GABAS LEES

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille quinze, le 12 mars 2015 à 18h30 les membres du Comité syndical se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de M. Jean Pierre PEYS, Président.

Étaient présents Mmes et Mrs BETRACQ Cédric, LELEU Alain, LANSALOT MATRAS Christian, CAIN Alain, LUPIET Serge, MARTIN Hubert, LARROUTOU Christian, DARBLADE Francis, ARNAUTOU Hubert, BORDENAVE Carine, DEBOSSÉ Yann, LABAT Francis, DUMAS Vincent, GAYAS Patrick, PEDELABAT Marc, JOUBERT Patrick, PLANTE Michèle, ALMEIDA Antoine, LEBLOND Didier, PEHEAA Jean, GRANGE-CABANE Sarah, ASSIBAT Nathalie, CARTER Robert, COMTE Pierrette, MASSOU Jean-Marc, POUBLAN André, GADOU Thierry, CACHAU Jean-Guy, CUYALA-PROVENCE Rémy, SAUX Claude, JACOULET Christian, LARRIEU Claudette, CASSAGNERE Gérard, PEYS Jean-Pierre, MOUSQUES Virginie, LOSTE Alain, BURGUETTE Martine, CLABE Frédéric, DUVIGNAU Philippe, CUYAUBE Michel, FLECHELLE Michel, LOPEZ Marie-Hélène, NIAUX Dominique, ROBERT ROUMIGUE Monique, LAFARGUE François, JOANCHICOY Xavier, LARTIGUE Jean-Paul, MAILLOT Marie-Christine, PECASTAING Yves

Étaient absents et excusés Tous les autres délégués non cités précédemment.

M. PEDELABAT a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26/02/2015
Nombre de délégués présents : 49
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 47

OBJET : Affectation du résultat 2014

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Peys, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 le 12 mars 2015,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	1 925 016,41 €
- Un excédent de N-1 reporté de :	0,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 925 016,41 €
- Un déficit d'investissement de :	1 031 763,28 €
- Un déficit de N-1 (001) de :	0,00 €
Soit un déficit de financement de :	1 031 763,28 €

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2014 comme suit :

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	893 253,13 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) :	-1 031 763,28 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	1 031 763,28 €

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**
Luz Gabas Lees
68 Chemin de Pau
64121 BERRRES-CASTET



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LUY GABAS LEES

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille quinze, le 12 mars 2015 à 18h30 les membres du Comité syndical se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de M. Jean Pierre PEYS, Président.

Etaient présents Mmes et Mrs BETRACQ Cédric, LELEU Alain, LANSALOT MATRAS Christian, CAIN Alain, LUPIET Serge, MARTIN Hubert, LARROUTUROU Christian, DARBLADE Francis, ARNAUTOU Hubert, BORDENAVE Carine, DEBOSSE Yann, LABAT Francis, DUMAS Vincent, GAYAS Patrick, PEDELABAT Marc, JOUBERT Patrick, PLANTE Michèle, ALMEIDA Antoine, LEBLOND Didier, PEHEAA Jean, GRANGE-CABANE Sarah, ASSIBAT Nathalie, CARTER Robert, COMTE Pierrette, MASSOU Jean-Marc, POUBLAN André, GADOU Thierry, CACHAU Jean-Guy, CUYALA-PROVENCE Rémy, SAUX Claude, JACOULET Christian, LARRIEU Claudette, CASSAGNERE Gérard, PEYS Jean-Pierre, MOUSQUES Virginie, LOSTE Alain, BURGUETTE Martine, CLABE Frédéric, DUVIGNAU Philippe, CUYAUBE Michel, FLECHELLE Michel, LOPEZ Marie-Hélène, NIAUX Dominique, ROBERT ROUMIGUE Monique, LAFARGUE François, JOANCHICOY Xavier, LARTIGUE Jean-Paul, MAILLOT Marie-Christine, PECASTAING Yves

Etaient absents et excusés Tous les autres délégués non cités précédemment.

M. PEDELABAT a été élu secrétaire de séance.

<p>Date de la convocation : 26/02/2015 Nombre de délégués présents : 49 Nombre de délégués en exercice : 75 Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 47</p>
--

<p>OBJET : Budget primitif 2015</p>
--

M. le Président rappelle à l'assemblée l'obligation de voter le budget avant le 31 mars de l'exercice auquel il s'applique (*article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales*).

Il propose de voter le budget primitif pour l'exercice 2015 :

- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement, avec un vote par « opération d'équipement » de l'article 2315.

Les propositions nouvelles du budget du SIAEP Luy Gabas Lées pour l'exercice 2015 sont les suivantes :

EXPLOITATION			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
11	60 000 €	70	1 515 000 €
12	115 600 €	75	15 000 €
65	34 000 €		
66	70 000 €		
67	12 000 €		
22	9 937 €		
sous-total	301 537 €	sous-total	1 530 000 €
042	625 000 €	042	365 000 €
		002	893 254 €
023	1 861 717 €		
sous-total	2 486 717 €	sous-total	1 258 254 €
2 788 254 €		2 788 254 €	

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
		1068	1 031 763 €
		13	511 363 €
16	125 000 €	16	200 000 €
23	3 385 100 €	27	677 020 €
sous-total	3 510 100 €	sous-total	2 420 146 €
040	365 000 €	21	1 861 717 €
041	677 020 €	040	625 000 €
001	1 031 763 €	041	677 020 €
sous-total	2 073 783 €	sous-total	3 163 737 €
5 583 883 €		5 583 883 €	

Avec :

<i>Opérations d'équipement, article 2315 - BP 2015</i>	Montant des Dépenses
OPERATION 62 - TRAVAUX NON SUBVENTIONNABLES	160 000,00 €
OPERATION 76- TRAVAUX MARCHES A COMMANDES (2012/2015)	175 000,00 €
OPERATION 79 - PROGRAMME 2014.01 / Garlin	1 080 000,00 €
OPERATION 80 - PROGRAMME 2014.02	630 500,00 €
OPERATION 81 - RENOUELEMENT LUQUET / MAUCOR	35 000,00 €
OPERATION 82 - REHABILITATION DES RESERVOIRS PRIORITAIRES	317 400,00 €
OPERATION 83- TRAVAUX - MARCHES A COMMANDES (2015/2018)	335 000,00 €
OPERATION 84 - PROGRAMME RENOUELEMENT RESEAU 2015-2016	652 200,00 €
Total	3 385 100,00 €

M. le Président propose de voter le budget primitif pour l'exercice 2015 qui s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

- Section d'exploitation : 2 788 254 €
- Section d'investissement : 5 583 883 €

Où l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré le Comité syndical :

ADOpte le budget (annexé à la présente délibération) pour l'exercice 2015

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**
Luz Gabas Lees
63 Chemin de Pau
64121 BERRÈS-CASTET



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LUY GABAS LEES

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille quinze, le 12 mars 2015 à 18h30 les membres du Comité syndical se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de M. Jean Pierre PEYS, Président.

Étaient présents Mmes et Mrs BETRACQ Cédric, LELEU Alain, LANSALOT MATRAS Christian, CAIN Alain, LUPIET Serge, MARTIN Hubert, LARROUTUROU Christian, DARBLADE Francis, ARNAUTOU Hubert, BORDENAVE Carine, DEBOSSÉ Yann, LABAT Francis, DUMAS Vincent, GAYAS Patrick, PEDELABAT Marc, JOUBERT Patrick, PLANTE Michèle, ALMEIDA Antoine, LEBLOND Didier, PEHEAA Jean, GRANGE-CABANE Sarah, ASSIBAT Nathalie, CARTER Robert, COMTE Pierrette, MASSOU Jean-Marc, POUBLAN André, GADOU Thierry, CACHAU Jean-Guy, CUYALA-PROVENCE Rémy, SAUX Claude, JACOULET Christian, LARRIEU Claudette, CASSAGNERE Gérard, PEYS Jean-Pierre, MOUSQUES Virginie, LOSTE Alain, BURGUETTE Martine, CLABE Frédéric, DUVIGNAU Philippe, CUYAUBE Michel, FLECHELLE Michel, LOPEZ Marie-Hélène, NIAUX Dominique, ROBERT ROUMIGUE Monique, LAFARGUE François, JOANCHICOY Xavier, LARTIGUE Jean-Paul, MAILLOT Marie-Christine, PECASTAING Yves

Étaient absents et excusés Tous les autres délégués non cités précédemment.

M. PEDELABAT a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26/02/2015 Nombre de délégués présents : 49 Nombre de délégués en exercice : 75 Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 47

OBJET : Prix de l'eau 2015 – Territoire « Garlin » - Ajustement suite à modification de l'actualisation de la part du délégataire « VEOLIA »

M. le Président rappelle à l'assemblée que la part fixe et variable du syndicat sont différentes sur les deux territoires correspondants aux anciens SIAEP, pour tenir compte des différences liées aux contrats de délégation du service passés avec les sociétés SATEG et VEOLIA.

Le 18 décembre 2014, dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire, les tarifs de la part syndicale 2015 ont été votés par le comité. L'entreprise VEOLIA a cependant modifié son tarif 2015 début janvier 2015, ceci entraînant un déséquilibre du prix global à l'abonné entre les deux territoires.

Le Président propose à l'assemblée une modification du tarif 2015 applicable au territoire de « Garlin », tout en maintenant le prix global voté le 18/12/2014 de la facture d'eau potable.

Ainsi, les tarifs 2015 proposés pour la part syndicale du SIAEP Luy Gabas Léés sont (Tarifs hors taxe et hors redevances Agence de l'Eau) sont :

Sur les communes de Aubous, Aydie, Baliracq-Maumusson, Boueilh-Boueilho-Lasque, Burousse-Mendousse, Cadillon, Castetpugon, Claracq, Mauchez de Béarn, Duisse, Garlin, Mascaraas-Haron, Moncla, Mont-Disse, Mouhous, Portet, Ribarrouy, St Jean Poudge, Tadousse-Ussau, Taron-Sadirac-Viellenave, Vialer :

◆ <u>Part fixe</u>	21,13 €
◆ <u>Part proportionnelle</u>	0,5166 €/m ³ .

Où l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré le Comité syndical :

DECIDE de fixer les tarifs comme précisés ci-avant pour le territoire de « Garlin », applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**
Lux Cahus Lees
68 Chemin de Pau
64121 SERRIS-CASTET



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LUY GABAS LEES

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille quinze, le 12 mars 2015 à 18h30 les membres du Comité syndical se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de M. Jean Pierre PEYS, Président.

Etaients présents Mmes et Mrs BETRACQ Cédric, LELEU Alain, LANSALOT MATRAS Christian, CAIN Alain, LUPIET Serge, MARTIN Hubert, LARROUTUROU Christian, DARBLADE Francis, ARNAUTOU Hubert, BORDENAVE Carine, DEBOSSE Yann, LABAT Francis, DUMAS Vincent, GAYAS Patrick, PEDELABAT Marc, JOUBERT Patrick, PLANTE Michèle, ALMEIDA Antoine, LEBLOND Didier, PEHEAA Jean, GRANGE-CABANE Sarah, ASSIBAT Nathalie, CARTER Robert, COMTE Pierrette, MASSOU Jean-Marc, POUBLAN André, GADOU Thierry, CACHAU Jean-Guy, CUYALA-PROVENCE Rémy, SAUX Claude, JACOULET Christian, LARRIEU Claudette, CASSAGNERE Gérard, PEYS Jean-Pierre, MOUSQUES Virginie, LOSTE Alain, BURGUETTE Martine, CLABE Frédéric, DUVIGNAU Philippe, CUYAUBE Michel, FLECHELLE Michel, LOPEZ Marie-Hélène, NIAUX Dominique, ROBERT ROUMIGUE Monique, LAFARGUE François, JOANCHICOY Xavier, LARTIGUE Jean-Paul, MAILLOT Marie-Christine, PECASTAING Yves

Etaients absents et excusés Tous les autres délégués non cités précédemment.

M. PEDELABAT a été élu secrétaire de séance.

<p>Date de la convocation : 26/02/2015 Nombre de délégués présents : 49 Nombre de délégués en exercice : 75 Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 47</p>
--

<p>OBJET : Attribution Marché à bon de commande travaux – période 2015-2018</p>
--

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'opération d'investissement n°83 intitulée « Marché à bon de commande Travaux 2015-2018 », une consultation des entreprises, sous forme d'une procédure adaptée, a été réalisée en janvier et février 2015.

Suite à la publication de l'avis de marché (n° 15-2666 publiée le 08/01/2015 au BOAMP) et à la réception des offres le 29 janvier 2015, il a été procédé, en réunion du Bureau du SIAEP, à l'ouverture des offres le 29/01/2015 et à la présentation de l'analyse des offres le 23/02/2015. Trois offres ont été reçues et analysées.

Suite à l'analyse des offres, l'offre de l'entreprise SEE BAYOL a été classée comme la mieux disante.

M. le Président étant autorisé par délibération du 30 avril 2014 à signer les marchés ne nécessitant pas de procédure formalisée au sens du Code des Marchés Publics, il informe l'assemblée délibérante qu'il envisage de confier le marché de travaux à l'entreprise SEE BAYOL.

Oui l'exposé de M. le Président, le comité syndical :

RECONNAIT avoir été informé de la décision d'attribution et de la signature du marché de travaux lancé dans le cadre de l'OP 83 « Marché à bon de commande Travaux 2015-2018 ».

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme**

LE PRESIDENT

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION ET D'EAU POTABLE**

L'uy Gabas Lees
63 Chemin de Pau
64121 SERRES-CASTET



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LUY GABAS LEES

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille quinze, le 12 mars 2015 à 18h30 les membres du Comité syndical se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de M. Jean Pierre PEYS, Président.

Étaient présents Mmes et Mrs BETRACQ Cédric, LELEU Alain, LANSALOT MATRAS Christian, CAIN Alain, LUPIET Serge, MARTIN Hubert, LARROUTUROU Christian, DARBLADE Francis, ARNAUTOU Hubert, BORDENAVE Carine, DEBOSSE Yann, LABAT Francis, DUMAS Vincent, GAYAS Patrick, PEDELABAT Marc, JOUBERT Patrick, PLANTE Michèle, ALMEIDA Antoine, LEBLOND Didier, PEHEAA Jean, GRANGE-CABANE Sarah, ASSIBAT Nathalie, CARTER Robert, COMTE Pierrette, MASSOU Jean-Marc, POUBLAN André, GADOU Thierry, CACHAU Jean-Guy, CUYALA-PROVENCE Rémy, SAUX Claude, JACOLET Christian, LARRIEU Claudette, CASSAGNERE Gérard, PEYS Jean-Pierre, MOUSQUES Virginie, LOSTE Alain, BURGUETTE Martine, CLABE Frédéric, DUVIGNAU Philippe, CUYAUBE Michel, FLECHELLE Michel, LOPEZ Marie-Hélène, NIAUX Dominique, ROBERT ROUMIGUE Monique, LAFARGUE François, JOANCHICOY Xavier, LARTIGUE Jean-Paul, MAILLOT Marie-Christine, PECASTAING Yves

Étaient absents et excusés Tous les autres délégués non cités précédemment.

M. PEDELABAT a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26/02/2015 Nombre de délégués présents : 49 Nombre de délégués en exercice : 75 Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 47
--

OBJET : Bail de location des locaux de la Communauté des Communes des Luys en Béarn – Avenant n°3 au contrat de location

Monsieur le Président informe qu'une réorganisation de l'occupation des bureaux de la Maison du Luy s'avère nécessaire, afin de prendre en compte les évolutions territoriales et de personnel de la Communauté de Communes des Luys en Béarn et du SIAEP Luy Gabas Léés.

Il convient donc de constater par avenant les modifications quant à la surface affectée au syndicat, de la manière suivante : **23,50 m²** au lieu de 39,68 actuellement.

Oui l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical :

ACCEPTÉ les termes de l'avenant au contrat de location à conclure avec la communauté de communes des Luys de Béarn.

AUTORISE M. le Président à le signer.

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
LE PRÉSIDENT**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**
Luy Gabas Lees
68 Chemin de Pau
64121 SERRES-CASTET



DEPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LUY GABAS LEES

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille quinze, le 12 mars 2015 à 18h30 les membres du Comité syndical se sont réunis au lieu habituel de leur séance sous la présidence de M. Jean Pierre PEYS, Président.

Étaient présents Mmes et Mrs BETRACQ Cédric, LELEU Alain, LANSALOT MATRAS Christian, CAIN Alain, LUPIET Serge, MARTIN Hubert, LARROUTUROU Christian, DARBLADE Francis, ARNAUTOU Hubert, BORDENAVE Carine, DEBOSSE Yann, LABAT Francis, DUMAS Vincent, GAYAS Patrick, PEDELABAT Marc, JOUBERT Patrick, PLANTE Michèle, ALMEIDA Antoine, LEBLOND Didier, PEHEAA Jean, GRANGE-CABANE Sarah, ASSIBAT Nathalie, CARTER Robert, COMTE Pierrette, MASSOU Jean-Marc, POUBLAN André, GADOU Thierry, CACHAU Jean-Guy, CUYALA-PROVENCE Rémy, SAUX Claude, JACOULET Christian, LARRIEU Claudette, CASSAGNERE Gérard, PEYS Jean-Pierre, MOUSQUES Virginie, LOSTE Alain, BURGUETTE Martine, CLABE Frédéric, DUVIGNAU Philippe, CUYAUBE Michel, FLECHELLE Michel, LOPEZ Marie-Hélène, NIAUX Dominique, ROBERT ROUMIGUE Monique, LAFARGUE François, JOANCHICOY Xavier, LARTIGUE Jean-Paul, MAILLOT Marie-Christine, PECASTAING Yves

Étaient absents et excusés Tous les autres délégués non cités précédemment.

M. PEDELABAT a été élu secrétaire de séance.

<p>Date de la convocation : 26/02/2015 Nombre de délégués présents : 49 Nombre de délégués en exercice : 75 Nombre de délégués ayant pris part à la décision : 47</p>
--

<p>OBJET : Intégration au patrimoine du SIAEP Luy Gabas Lées du réseau d'eau potable situé chemin Bellevue à Buros</p>

Le Président expose à l'assemblée que le lotissement situé Chemin Bellevue sur le territoire de la commune de Buros est achevé et que la voie sera incorporée et classée dans la voirie communale. Les parcelles qui composent la voie sont les suivantes :

- Section AB n°53 – Indivision Bonnefille, Osanz, André, Boutrand ;
- Section AB n°54 et n° 59 – Dumoulin ;
- Section AB n°62 – Sesma ;
- Section AB n°63 – Florian ;
- Section AB n°70 et 71 – Delesalle.

La commune de Buros ayant transféré sa compétence dans le domaine de l'eau potable au SIAEP Luy Gabas Lées, le devenir de la propriété du réseau d'eau potable est du ressort du Syndicat.

Les réseaux d'eau potable présents étant déjà pris en charge par le syndicat, le Président propose de les incorporer dans le domaine du SIAEP Luy Gabas Lées.

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur cette opération.

Oui l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical :

DECIDE d'acquérir à titre gratuit les réseaux du lotissement situé chemin Bellevue

CHARGE M. le Président de procéder aux démarches nécessaires à cette opération.

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
LE PRESIDENT**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**
Luy Gabas Lees
63 Chemin de Pau
64121 SERRES-CASTET





SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
LUY GABAS LEÉS

**ARRETE DE NOMINATION PAR VOIE DE MUTATION DE M. MAURINO NICOLAS,
Technicien Territorial**

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Luy Gabas Lées,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 2010-2357 du 09 novembre 2010 avec effet au 01/12/2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 avec effet du 01/12/2010 portant échelonnement indiciaire applicable aux à ce grade,
- Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Luy Gabas Lées, en date du 13 février 2014, portant création d'un emploi permanent à temps complet de d'un agent de catégorie B à compter du 01/01/2014,
- Considérant que cet emploi est à pourvoir,
- Considérant que la déclaration de la vacance de l'emploi a été effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques et qu'elle a été soumise au contrôle de légalité le 19/09/2014,
- Considérant la candidature de M. MAURINO Nicolas, né le 14/11/1985 à Tarbes (65000), Technicien territorial titulaire à temps complet dans les services de la commune de Malesherbes (45 331),
- Considérant qu'il est classé au 4^{ème} échelon de son grade depuis le 27/06/2014,

ARRETE

ARTICLE 1er – M. MAURINO Nicolas, né le 14/11/1985 à Tarbes, est recruté par voie de mutation en qualité d(assistant administratif et technique à temps complet (cadre d'emplois des techniciens territoriaux) dans les services du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Luy Gabas Lées à compter du 01/03/2015.

ARTICLE 2è - A cette date, il est classé au 4^{ème} échelon de son grade avec une ancienneté d'échelon acquise de 8 mois et 4 jours et bénéficie d'une rémunération correspondant à la valeur de l'indice brut 360, majoré 335.

ARTICLE 3è - En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans le délai de 2 mois de la notification à l'intéressé.

ARTICLE 4è - Ampliation du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du département des Pyrénées-Atlantiques,
- Madame le maire de la commune de Malesherbes,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Serres-castet, le 10/03/2015

Le Président

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**
Luy Gabas Leés
08 Chemin de Pau
64121 SERRES-CASTET



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 10/03/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/03/2015

mentation en Eau Potable Luy Gabas Lées
emin de PAU – 64121 Serres-Castet
0.70 – TÉLÉCOPIE : 05.59.33.34.63 –
: contact@siaenlel.fr



**ARRETE FIXANT LE REGIME INDEMNITAIRE DE M. MAURINO NICOLAS,
Technicien Territorial**

Le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable LUY GABAS LEES,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2003-799 du 25 août 2003 modifié par le décret n°2010-854 du 23 juillet 2010, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2010 relatif à l'indemnité spécifique de service,
- Vu l'Arrêté du 31 mars 2011 modifiant l'arrêté du 25 août 2003 modifiant le taux de base de l'ISS
- Vu le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 18 décembre 2014 relative au régime indemnitaire applicable au personnel de la collectivité
- Considérant que M Maurino Nicolas, Technicien Territorial, peut bénéficier du régime indemnitaire,
- Considérant la nature des fonctions exercées,

A R R E T E

ARTICLE 1 - A compter du 01/03/2015, le régime indemnitaire de M. Nicolas Maurino est fixé comme suit :

Grade	Nature de la prime	Montant annuel à verser
Technicien	Indemnité spécifique de Service (coefficient max de 1,10)	3 619,00 x 0,1 = 361,90 €
	Prime de service et de rendement (coefficient max de 2,00)	1 010,00 € x 0,1 = 101,00 €

Son recrutement au sein du SIAEP Luy Gabas Léés s'étant effectué par voie de mutation, son indice de rémunération à titre personnel est maintenu : Indice Majoré IM = 486 (IB576).

ARTICLE 2 - Ces indemnités sont accordées en fonction des mérites professionnels, de l'implication professionnelle, du "présentisme" et de la nature des fonctions exercées. Elles sont susceptibles d'évolution sur simple décision de l'autorité territoriale.

ARTICLE 3 - Ces indemnités seront versées mensuellement.

ARTICLE 4 - En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans le délai de 2 mois de la notification à l'intéressée.

ARTICLE 5 - Le Président est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Fait à SERRES-CASTET, le 12/03/2015

Le Président,
Jean-Pierre PEYS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Luy Gabas Léés
68 Chemin de Pau

64121 SERRES-CASTET

entation en Eau Potable Luy Gabas Léés

min de PAU - 64121 Serres-Castet

.70 - TÉLÉCOPIE : 05.59.33.34.63

contact@siaepjgl.fr



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/03/2015

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/03/2015